

**Appel d'intérêt n° 2 aux manufacturiers du Québec  
pour la Plateforme d'Approvisionnement  
Stratégique de l'industrie Électrique (PASQÉ)  
Modalités d'application**



Ce document décrit les modalités d'application pour un appel d'intérêt destiné aux entreprises intéressées à se joindre à une seconde cohorte de candidats pour un soutien par PASQÉ.

## **Guide du participant**

---

Un guide du participant décrivant de façon plus générale les objectifs de PASQÉ est disponible.

## **Période de validité de l'appel d'intérêt**

**Ce premier appel d'intérêt est prévu le 18 décembre 2023 pour se terminer le 16 février 2024 à 17 h, heure locale.**

Toute entreprise intéressée à appliquer sur PASQÉ doit remettre son dossier comprenant toutes les informations requises pour fins d'analyse avant cette échéance.

Des séances d'information aux entreprises intéressées à soumettre un dossier sont prévues dans la semaine du 18 décembre 2023 et en janvier 2024. Les dates et heures seront affichées sur le site Web et sur le fil LinkedIn de l'AIEQ.

### **1.0**

#### **À quelles entreprises PASQÉ s'adresse-t-elle ?**

PASQÉ s'adresse à toute entreprise manufacturière, présente ou non dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie électrique du Québec, qui souhaite développer ses capacités et compétences pour offrir une alternative de substitution compétitive au produit étranger afin d'accroître le contenu québécois des grands donneurs d'ordre. L'entreprise doit être à but lucratif, ayant un établissement actif au Québec, légalement

constituée selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec

PASQÉ offre un soutien financier et des conseils stratégiques aux entreprises intéressées à diversifier leur offre et accroître leur capacité de desservir les besoins de donneurs d'ouvrage publics et privés de l'industrie électrique du Québec.

PASQÉ est ouvert à soutenir **les entreprises manufacturières (de type tier 2 <sup>1</sup>et plus)**, disposant de capacités significatives au Québec, intéressées à accroître leur portée auprès de fournisseurs directs (de type tier 1<sup>2</sup>) des donneurs d'ouvrage parmi les plus importants de l'industrie électrique du Québec.

PASQÉ est aussi ouvert à soutenir toute proposition de solutions d'approvisionnement local, pilotée par **des entreprises manufacturières de type tier 1**. De tels projets doivent contribuer à accroître la portée d'une entreprise manufacturière, par l'utilisation de ses capacités manufacturières localisées au Québec ou par une utilisation des sous-traitants locaux.

PASQÉ souhaite encourager la participation d'autres partenaires (ex. : IQ, HQ, MEI, etc.) pour la complétion des dossiers d'affaires.

**En bref, dans le cadre de cet appel d'intérêt, PASQÉ est ouvert à recevoir tout projet soutenu par une entreprise manufacturière (tier 1 ou tier 2) disposant d'une empreinte significative au Québec.**

**Un tel projet doit viser à accroître l'accès de produits manufacturés offerts par cette entreprise au sein de la chaîne**

---

<sup>1</sup> Fournisseur de niveau 2

<sup>2</sup> Fournisseur de niveau 1

## **d’approvisionnement de l’industrie électrique du Québec à partir de ses installations locales.**

### **Les entreprises suivantes ne sont pas admissibles :**

- Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral) ou par une entité municipale;
- Les entreprises détenues majoritairement par une société d’État; les entreprises sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l’insolvabilité;
- Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- Les entreprises qui, au cours des deux années précédant la demande d’aide financière, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mises en demeure en lien avec l’octroi antérieur d’une aide financière par le MEI ou Investissement Québec (IQ).

## **2.0**

### **Quels types de projets sont recherchés par PASQÉ ?**

PASQÉ est ouvert à recevoir toute proposition visant à accroître l’accès de produits manufacturés offerts par cette entreprise au sein de la chaîne d’approvisionnement de l’industrie électrique du Québec à partir d’installations locales. Cette entreprise doit aussi être en mesure de répondre adéquatement aux critères de sélection (voir 5.0).

Dans le cadre de l’appel d’intérêt no.2, PASQÉ souhaite évaluer tout projet en lien avec la production, le transport, la distribution ou l’utilisation efficace de l’électricité. À titre indicatif, voici une liste non limitative des domaines visés :

- Filière éolienne (éoliennes, réseau de collecteurs, etc.)
- Filière solaire (parcs, chez les clients, etc.)
- Filière hydroélectrique (groupes turboalternateurs, postes, etc.)
- Transport (y compris transformateurs, sectionneurs, et coupe-circuits)
- Distribution (y compris transformateurs, sectionneurs, et coupe-circuits)
- Ressources énergétiques distribuées (RED)
- Numérisation des infrastructures électriques, incluant la cybersécurité
- Électrification des transports

### 3.0

#### **Quels sont les services de soutien offerts par PASQÉ ?**

Les services sont en deux volets :

- Diagnostics industriels (Volet 1)
- Projets d'amélioration (Volet 2)

Ces volets sont distincts et requièrent des demandes séparées. Cependant, des points sont alloués dans l'évaluation des dossiers soumis pour le volet 2 par des entreprises qui ont fait ou font le volet 1.

Sans se limiter à cette énumération, l'offre de soutien PASQÉ s'article comme suit :

- Réalisation d'un diagnostic industriel (volet 1) par le partenaire STIQ, dont les frais sont assumés à 100 % par PASQÉ.
- Soutien financier et conseils stratégiques pour un projet visant à accroître l'accès de produits manufacturés

localement au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie électrique du Québec (volet2). Le soutien financier est sous la forme d'un remboursement de 60% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 375 000 \$.

- Soutien en vue d'un parrainage par un tier 1. Ce parrainage fait partie du processus et est fortement recommandé.
- Maillage d'entreprises complémentaires.
- Accès à des informations pertinentes sur les besoins de donneurs d'ouvrages majeurs (prévisibilité des besoins).
- Accompagnement en vue de la qualification de produits par les donneurs d'ouvrage (ex. : homologation HQ).
- Dans le cas de projets d'investissements dépassant les capacités de PASQÉ, un accompagnement et des conseils stratégiques en collaboration avec IQ, le MEI, etc. sont aussi offerts.

L'engagement à verser les sommes entérinées dans une entente de financement est conditionnel au respect du financement privé assuré par l'entreprise (volet2) et au bon déroulement du projet conformément au budget et à l'échéancier établies.

Un même projet ne peut cumuler plus d'une aide financière provenant du MEI ou d'IQ.

#### **4.0**

#### **Comment seront évaluées les candidatures et quel sera le soutien financier de PASQÉ ?**

L'analyse des dossiers de chaque entreprise sera réalisée de façon confidentielle par un comité de sélection constitué d'experts indépendants ou rattachés à des entreprises de l'industrie n'ayant pas d'intérêt direct ou indirect avec les projets soumis.

Le comité de sélection a pour tâche d'évaluer chaque projet soumis à partir de critères définis (voir 5.0).

Les dépenses admissibles (volet2) sont :

- Honoraires professionnels directement liés au projet;
- Salaires des employés pour les heures directement attribuables au projet;
- Salaires du gestionnaire du projet;
- Frais de formation des employés;
- Achat d'équipement, de machinerie et de logiciels.
- Frais d'installation ou de sous-traitance pour leur installation/implantation.

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet.

Les dépenses admissibles excluent la taxe de vente du Québec et la taxe fédérale sur les produits et services.

Toutes les autres dépenses ne sont pas admissibles, notamment :

- Les dépenses effectuées avant la date du dépôt du dossier incluant les dépenses pour lesquelles l'entreprise a pris des engagements contractuels;
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- Les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'activités régulières;
- Les transactions entre entreprises ou partenaires liés.

## 5.0

### **Quels sont les critères de sélection des entreprises candidates et des projets soumis ?**

Les critères de sélection ont été choisis pour tenir compte des exigences du MEI dictées par la convention signée avec l'AIEQ. Ils s'articulent autour des thèmes suivants :

- Volet 1 : la qualité et la pertinence des entreprises candidates, dont la compatibilité des compétences avec les besoins de la chaîne d'approvisionnement, l'historique des ventes, la productivité, etc.
- Volet 2 : la qualité et la pertinence du projet d'amélioration, y compris les retombées économiques potentielles et les impacts du projet sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la capacité financière et le respect du ratio de financement public et privé.
- Dans les deux volets : la gouvernance, comme l'expérience des intervenants clés, les capacités et les mécanismes de contrôle en lien avec une saine gestion de projet, la qualité des partenariats, etc.

## 6.0

### **Formulaire d'enregistrement à compléter par les candidats**

Les entreprises intéressées à participer à PASQÉ sont invitées à remplir le formulaire d'enregistrement prévu à cet effet.

Les candidatures seront analysées par PASQÉ et les dossiers de candidature complets et admissibles seront soumis au comité de sélection.



Tous documents bonifiant le dossier de l'entreprise peuvent être joints au formulaire d'enregistrement ex. : lettre d'appui, états financiers vérifiés, prévisions financières, diagramme de Gantt ou calendrier de réalisation, etc.

Voici le lien pour accéder au formulaire d'enregistrement :

<https://forms.office.com/r/wmbjdAb36z>

Pour toute question, veuillez vous adresser à M. Francois Toussaint de l'AIEQ ([ftoussaint@aieq.net](mailto:ftoussaint@aieq.net)) –  
514 281-0615, poste 125